



Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-0-0-0-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC

P

PRESE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

N° 305
JANVIER 2008

Déposé le 27.02.2008

4 MARS

Action dans les entreprises pour
la prise en compte
de la pénibilité dans le calcul
de l'âge de départ en retraite.

6 MARS

Manifestations pour les retraites
avec les retraités et les actifs
A BOURGES 10 h 30
devant le Palais des Congrès
A VIERZON 10 h 30
Forum République

29 MARS

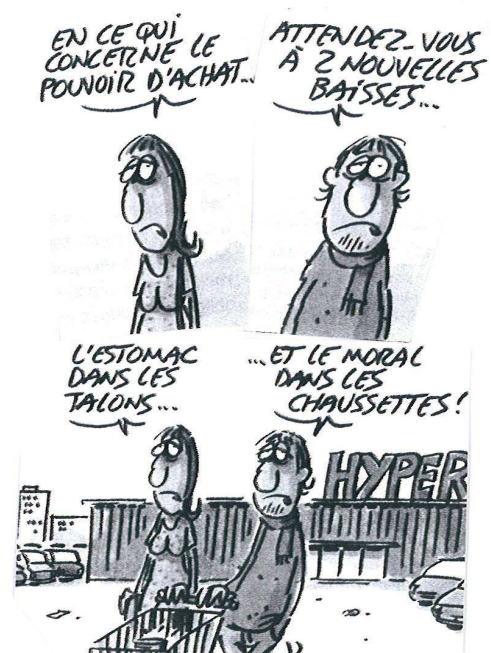
Journée d'action
interprofessionnelle
pour les retraites
avec manifestations
dans les départements
et les localités.

3 AVRIL

COMITE GENERAL
8 h 30 à BOURGES
(Salle M. Bascoulard - Rte de Guerry)

Sommaire :

- P 2 : 4 mars : reconnaissance de la pénibilité.
P 3 à 6 : 8 mars Journée internationale
des Femmes..
P 7 : 6 mars : action pour les retraites.
P 8 : 5^{ème} épisode de la Chronique des
événements de 1968 par M. Renaudat.





4 MARS 2008

Ensemble, gagnons la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé

Ce sera le jour de la 16^{ème} négociation avec le patronat pour la mise en place de mesures spécifiques de cessation d'activité avant 60 ans, pour les salarié(e)s ayant été exposé(e)s à des conditions de travail pénibles !

Il est intolérable qu'encore au 21^e siècle, des femmes, des hommes décèdent trois ans, quatre ans, voire sept ans plus tôt, parce que leurs conditions de travail les ont usés prématurément.

C'est encore majoritairement le cas de ceux qui :

- travaillent de nuit, ou en horaires alternés ;
- travaillent à la chaîne ou en cadences imposées ;
- portent des charges lourdes avec des déplacements ;
- sont exposés aux produits toxiques, aux températures.
- cumulent des contraintes (intempéries, bruit ...)

notamment dans le bâtiment et les travaux publics.

Cette inégalité qui diminue le temps de vie, doit être compensée par des règles d'âge de départ anticipé, afin que chaque salarié puisse profiter d'un temps convenable de retraite.

C'est une question de justice sociale.

Or, le Medef n'a eu de cesse de gagner du temps et de nier ces inégalités d'espérance de vie. Ce n'est seulement qu'au bout de quinze négociations qu'il a concédé à discuter de la mise en place d'un dispositif immédiat et d'un système à plus long terme, mais les conditions d'accès qu'il veut imposer sont inaccessibles et inadmissibles : le salarié devrait à minima être âgé de 58 ans, avoir quarante ans d'activité, et qu'il ait trente ans d'exposition aux travaux



pénibles et insalubres, dont dix cumulant trois critères de pénibilité !

Le travail ne doit plus user, ne doit plus tuer. Les salariés et le sens de leur travail doivent être reconnus, respectés. Il y a véritablement urgence à ce que ceux qui sont usés prématurément puissent profiter de leur retraite.

La CGT revendique un trimestre de départ anticipé par année de travail pénible.

C'est ENSEMBLE, salariés du public et du privé, que :

- nous arriverons à imposer l'équité devant la retraite en pleine santé ;
- nous arriverons à améliorer les conditions de travail ;
- nous gagnerons une politique de prévention.

Le 4 mars 2008, tous ensemble dans l'action :

- pour notre santé au travail,
- pour un travail de qualité,
- pour un véritable dispositif de réparation.

La Confédération, l'Union départementale Cgt du Cher, les fédérations de la Construction, des Industries chimiques, du Verre et Céramique, de l'Agro-Alimentaire, de la Santé, du THC, du Transport, du Bois, des Cheminots, du Commerce et des Services, des Ports et Docks, des Services publics, de la Fapt, de la Filpac, des Mines et Energie, de la Métallurgie, des Travailleurs de l'Etat, vous appellent à agir.



Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM et prénom :

Adresse :

Entreprise Profession :

Je souhaite : prendre contact Me syndiquer

Bulletin à renvoyer à l'Union départementale CGT du Cher, 8, place Malus 18000 BOURGES,

Tel 02 48 21 24 79 Fax 02 48 21 24 89 Courriel cgt.ud.cher@wanadoo.fr

Site Internet : www.ud18.cgt.fr ou à remettre à un militant de votre connaissance



Travail décent, vie décente Pour les femmes et les hommes

La SCI (Confédération Syndicale Internationale) et la CES (Confédération Européenne des Syndicats) engagent une grande campagne mondiale « pour un travail décent et une vie décente pour les femmes ».

8

Depuis la convention n° 100 de l'Oit (Organisation Internationale du Travail) adoptée en 1951 sur l'égalité de salaire pour un travail de « valeur égale » de nombreuses actions législatives, aux niveaux national, européen et international se sont multipliées et pourtant les écarts persistent.

M

Une action coordonnée de l'ensemble des syndicats adhérents pour obtenir des revenus décents pour tous les salariés concerne doublement les femmes.

A

Le 8 mars est une date symbolique qui permet de rassembler un grand nombre d'initiatives dont celle de la CGT sur ce thème, le 6 mars des retraités, il y en aura d'autres au cours de l'année, par exemple le 15 avril et notamment le **7 octobre 2008, journée d'action mondiale pour un salaire décent.**

R

S

Les femmes retraitées doivent s'élever contre ces inégalités criantes qui touchent leur pouvoir d'achat et leur droit à la santé.

L'UCR-CGT les appelle à se mobiliser, en signant massivement la pétition qui sera remise, le 6 mars, au ministre du Travail pour exiger du Président de la République et du Medef de véritables augmentations des retraites.

2

0

0

8

Evaluation des emplois et égalité salariale entre les femmes et les hommes.

L'objectif de la journée d'étude du 15 avril 2008 est d'aborder un thème central de l'égalité salariale, jusqu'à présent totalement ignoré en France : le rôle de l'évaluation des emplois dans les écarts de salaire.

Pourtant, dans les textes de loi sur l'égalité et dans l'accord national interprofessionnel sur l'égalité entre femmes et hommes, la question de l'évaluation des emplois et des compétences est centrale mais n'avait toujours pas fait l'objet d'étude en France.

Ailleurs (notamment au Québec ou en Suisse), des méthodes ont déjà été validées dans ce sens.

L'égalité salariale doit se focaliser non pas uniquement sur les mêmes emplois, mais également sur les emplois de valeur comparable.

Des salaires et des carrières décentes

La conférence tripartite (gouvernement, patronat, les représentants des salariés) a fait, à nouveau le 26 novembre 2007, le constat partagé de la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes.

Selon la Dares, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes se situe à 24,8 % pour une situation de travail équivalente ; l'écart de rémunération totalement inexpliqué reste à 11 % !

Dans les fonctions publiques, la rémunération des femmes est de 14 % inférieure à celle des hommes et même de 18 % dans la catégorie A.

80 % des Smicards sont des femmes. Que dire des salariés à bas ou très bas salaires (autour de 450 €uros par mois) si ce n'est qu'il s'agit majoritairement de femmes, notamment à temps partiel...

N'oublions pas que 57 % des chômeurs non indemnisés inscrits à l'ANPE ou encore 60 % des emplois aidés ou en CDD sont des femmes.....

Depuis les années 60, les femmes travaillent de plus en plus et sont de plus en plus diplômées : en 2005 (INSEE) elles représentent 47,5 % des 28,2 millions d'actifs et 51 % ont un diplôme supérieur au bac.

Alors que les filles réussissent toujours mieux que les garçons à l'école, les femmes restent confinées dans peu d'emplois : six catégories socioprofessionnelles regroupent plus de 60 % des femmes (employées au nettoyage, aides à domicile, employées de commerce, secrétaires d'entreprise, infirmières et professeurs des écoles ...). Au nom des compétences supposées « naturelles » des femmes (soin, éducation, minutie, don de soi ...), ces métiers dévalorisés ne sont reconnus ni socialement ni financièrement.

Plus l'on monte dans la hiérarchie, moins l'on trouve de femmes : 6 à 7 % de femmes dans les comités de direction d'entreprises, 13 % de femmes dans les hautes fonctions publiques.

La maternité a un impact négatif sur l'activité et la carrière des femmes.

A partir de 1994, moment où le congé parental a été étendu dès le deuxième enfant, le taux d'activité des mères de deux enfants a chuté de 18 % en quatre ans (de 69 à 51 %). Ce sont souvent les raisons financières qui sont évoquées (chômeuses, précaires, travaillant à temps partiel), mais aussi le manque de moyens de garde, les conditions de travail pénibles, ou les deux. A l'issue de ce congé pris à 2 % seulement par les hommes, le retour à l'emploi est de plus en plus improbable.

Plus de la moitié des enfants de moins de 3 ans sont gardés par « leurs parents » autrement dit les mères, l'insuffisance des propositions de modes d'accueil est criante.

Plus tard, il y a les petits enfants, les parents malades ou très âgés : dans ce domaine aussi les besoins grandissent. Les politiques publiques montrent leurs insuffisances.

Malgré la volonté des femmes et souvent des hommes, les solutions restent individuelles et coûteuses ce qui oblige les femmes à sacrifier salaires, carrières, retraites Cela a des répercussions sur leur indépendance financière, leur niveau de vie et celui de leurs enfants

100 ans d'histoire de la Journée Internationale de la Femme

Les femmes employées dans les usines de l'habillement et du textile ont protesté le 8 mars 1857 dans la ville de New York.

Ces travailleuses du secteur de l'habillement ont manifesté contre les piètres conditions de travail et les bas salaires. Les manifestantes ont été brutalement dispersées par la police.

Deux ans plus tard, elles ont établi leur premier syndicat ce même mois. Les années suivantes, d'autres protestations ont été organisées le 8 mars, notamment le 8 mars 1908, lorsque 15.000 femmes de l'industrie de l'habillement et du textile ont manifesté dans la ville de New York pour réclamer une réduction de la durée du travail, un meilleur salaire, le droit de vote et l'élimination du travail des enfants.

Elles ont adopté le slogan : «Du pain et des roses », le pain symbolisant la sécurité économique et les roses, une meilleure qualité de vie.

Des retraites décentes

Toutes ces inégalités sur le marché du travail se retrouvent amplifiées en matière de retraite : Les femmes retraitées perçoivent une retraite inférieure de 38 % à celles des hommes !

36 % des femmes retraitées perçoivent moins de 700 Euros par mois pour survivre ce qui est inférieur au seuil de pauvreté (870 Euros), 64 % ont moins de 900 Euros.

55 % des femmes sont au minimum contributif et la majorité des retraités au minimum vieillesse (83 %) sont des femmes (580 € : minimum contributif – 629 € : minimum vieillesse).

La réforme de 1993 (calcul sur vingt-cinq meilleures années au lieu de dix et indexation sur les prix et non sur les salaires) est une vraie catastrophe pour les pensions des femmes. La loi Fillon de 2003 amplifie le phénomène en accroissant le nombre de trimestres nécessaires.

Les mesures de rachat, les départs anticipés ont très peu bénéficié aux femmes du fait de leurs coûts prohibitifs ou des conditions difficiles à réunir pour elles (168 trimestres par exemple). Le comble de l'injustice se trouve dans le système de décote qui pénalise d'une manière disproportionnée les années manquantes. Il touche particulièrement les femmes.

Parmi les retraitées actuelles, seulement 40 % ont validé une carrière complète contre 85 % des hommes. Dans la fonction publique hospitalière et territoriale : 22 % des femmes ont une carrière

complète et dans le reste de la fonction publique 51 % (72 % pour les hommes).

L'âge moyen de départ à la retraite des femmes est de 62 ans, soit deux ans plus tard que les hommes.

En 2008, la retraite sera à nouveau au cœur des débats et des enjeux de négociations déjà sous pression grâce aux mouvements engagés par les salariés des régimes spéciaux que le gouvernement et les entreprises publiques veulent remettre en cause.

Les droits familiaux acquis par les luttes des femmes pour corriger en partie les inégalités dans les droits à pension pouvant résulter des charges de famille sont fortement menacés.

Déjà remis en cause pour les fonctionnaires, au prétexte d'égalité avec les hommes, les femmes risquent de voir disparaître ou diminuer la validation d'années pour les enfants, la pension de réversion ... Ces réformes renforcent des écarts inadmissibles non seulement entre les femmes et les hommes mais encore entre les femmes.

La situation qui est faite aux femmes est totalement injuste. Elles veulent des politiques publiques qui leur permettent d'exercer leur activité professionnelle et d'organiser leur vie personnelle dans de bonnes conditions.

**Il faut, aujourd'hui,
faire des pas en avant pour l'égalité !**

Cette protestation, en particulier, est à l'origine de l'adoption par l'Assemblée Générale de l'ONU, en 1977, d'une résolution proclamant une journée des Nations Unies pour les droits des femmes et la paix internationale.

En France, le gouvernement socialiste français instaure le caractère officiel de la célébration de la journée de la femme le 8 mars et en fait une célébration pour les droits de la femme en 1982.

La journée internationale des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité, car, tant que l'égalité entre les femmes et les hommes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

C'est l'occasion de dresser le bilan des progrès accomplis en vue de promouvoir l'égalité des femmes, d'identifier les difficultés qu'elles doivent surmonter dans la société, de pointer les discriminations persistantes, de se pencher sur les moyens à prendre pour améliorer leurs conditions de vie.

Les propositions de la CGT

- ↳ Contraindre réellement les employeurs et l'Etat employeur lui-même à appliquer tous les textes régissant les questions d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- ↳ Imposer l'ouverture des négociations sur l'égalité professionnelle dans toutes les entreprises sur le recrutement, la formation, les promotions, les rémunérations ... tel que le prévoit la loi ;
- ↳ Exiger la suppression des écarts sur l'ensemble des éléments de rémunération, en imposant immédiatement une progression supplémentaire de la masse salariale consacrée aux rattrapages des inégalités de rémunération de l'ordre de 5 % ;
- ↳ Le SMIC à 1.500 € bruts pour un salarié sans qualification ;
- ↳ La reconnaissance des diplômes par exemple : 1,4 x le SMIC pour un BAC + 2 2,2 x le SMIC pour un BAC + 5 ;
- ↳ Revalorisation de certains métiers via par exemple la validation des acquis et de l'expérience (Vae) et réduction des écarts de salaires entre les femmes et les hommes dans tous les échelons et tous les niveaux ... ;
- ↳ Lutter contre la précarité et la dégradation des conditions de travail : notamment en favorisant le passage des temps partiels imposés à des contrats à temps plein ;
- ↳ Développer un service public d'accueil des jeunes enfants financièrement accessible à tous ;
- ↳ Allonger le congé maternité et raccourcir le congé parental avec un partage équitable entre les deux parents et une indemnisation basée sur le dernier salaire, ainsi que l'allongement du congé paternité à un mois.

Toutes ces propositions permettront de réduire les écarts entre les retraites des femmes et celles des hommes et sans attendre la CGT demande :

- ↳ L'augmentation des pensions et la réduction des écarts de pensions entre les femmes et les hommes,
- ↳ Le rattrapage immédiat de 200 €uros,
- ↳ Le minimum de retraite au SMIC à 1.500 euros,
- ↳ Le montant des pensions égal à 75 % du salaire brut,
- ↳ La pension de réversion à 75 % du montant de la pension du conjoint,
- ↳ L'augmentation des retraites basée sur l'évolution moyenne des salaires et non des prix,
- ↳ La suppression de la décote pour tout trimestre manquant.

C'est possible si vous vous en mêlez !

La CGT fait des propositions et elle vous appelle à exiger votre part dans les richesses produites dans ce pays.

Dans les entreprises où les syndicats sont inexistantes, les salarié(e)s sont plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mise à l'épreuve. A l'inverse, dans celles où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont plus avancées.

Si vous pensiez à vous syndiquer et construire l'outil utile à vous défendre et acquérir de nouveaux droits et plus de protection pour vous et votre famille ?

Vous aurez aussi l'occasion de vous exprimer lors des élections prud'homales le 3 décembre 2008.

Commémoration des luttes sociales de mai et juin 1968

Appel à prêt d'archives

Communiqué du collectif 18 de l'Institut d'Histoire Sociale de la Région Centre CGT

Le collectif et les principaux acteurs, militants et dirigeants du Cher de la CGT de cette époque vont travailler dès octobre prochain à toute une série d'initiatives en accord avec la Commission Exécutive de l'UD-CGT du Cher.

Expositions départementale et locales, tract, plaquettes, conférence débat en lien avec l'actualité en direction des syndiqués, des établissements d'enseignement du département (collège, lycées, IUT, grandes écoles...).

Nous faisons appel à tous les camarades qui auraient en leur possession des archives personnelles journalistiques, photographiques ou vidéo, à titre de prêt. Elles leur seront restituées dès exploitation. Nous lançons aussi un appel à témoignages ou mémoires écrits.

Le collectif se met à disposition pour enregistrer des témoignages !

S'adresser à : **Collectif du Cher de l'IHS Région Centre**, 8, place Malus 18000 BOURGES

Tél. 02 48 21 24 79 - Fax 02 48 21 24 89 Courriel cgt.ud.cher@wanadoo.fr



USR-CGT
du Cher

Le 6 MARS 2008 POUR NOS RETRAITES et PENSIONS MANIFESTONS !

DES MESURES ET REVENDICATIONS URGENTES SONT A GAGNER

- ✓ Elever le **MINIMUM DE RETRAITE** pour une carrière complète au NIVEAU du SMIC (revendiqué par la CGT à 1.500 €).
- ✓ **Augmenter les retraites de 200 €** par mois comme mesure de rattrapage de la perte de pouvoir d'achat.
- ✓ **Réindexer** les retraites et pensions sur **l'évolution du salaire moyen**.
- ✓ Porter les **pensions de réversion à 75 %** du montant de la pension du conjoint décédé.

- ✓ Pour les Retraites Complémentaires ARRCO et AGIRC, le **Conseil d'Administration** qui fixe pour 2008 l'augmentation des Retraites au 1^{er} avril **se réunit le 11 mars** et le MEDEF entend n'augmenter CELLES-CI QUE TRES FAIBLEMENT.
- ✓ Nous demandons **10 % d'augmentation** pour réduire la perte de pouvoir d'achat de ces retraites complémentaires.

DE L'ARGENT POUR ALLER A LA SATISFACTION DE CES REVENDICATIONS, IL Y EN A !

Une évidence, l'argent existe pour répondre aux justes exigences des salariés et des retraités, par exemple :

- ◆ 45 % des profits réalisés sont versés aux actionnaires, soit 240 milliards d'€uros.
- ◆ Les grosses fortunes de notre pays ont reçu au mois de juillet 2007 un cadeau fiscal de près de 15 milliards d'€uros.
- ◆ Les gros patrons se sont augmentés de 40 % en 2007.

◆ Plus de 70 % des fonds disponibles dans les entreprises vont dans la spéculation financière.

◆ Les exonérations de cotisations patronales se montent à 25 milliards d'€uros (compensées pour la plus grande part par l'Etat, c'est-à-dire les contribuables, c'est-à-dire : nous !) donc au détriment des salaires et des retraites et des finances de la Sécurité Sociale.

C'EST ENSEMBLE ET NOMBREUX QUE NOUS POURRONS GAGNER !

Exigeons, ensemble, un autre partage des richesses, où la solidarité remplacera la spéculation et son cortège d'inégalités.

L'augmentation des salaires et des pensions ne peut que favoriser la consommation, la croissance et l'emploi. A condition toutefois d'investir beaucoup plus dans l'intelligence, dans la recherche et le développement, l'enseignement supérieur et l'investissement productif.

La lutte contre les scandaleuses franchises médicales doit encore s'amplifier !

RIEN N'EST REGLE POUR LES 13 MILLIONS DE RETRAITES et le Président de l'UMP du Cher et Député Louis COSYNS prend ceux-ci pour des imbéciles quand il écrit le 23 janvier dernier dans un courrier à la CGT :

«Sachez que les Députés du groupe UMP sont particulièrement attentifs aux préoccupations exprimées par les Retraités les plus modestes»

Puis, pour conclure il écrit : *«J'espère avoir répondu à vos revendications. Sachez que les Parlementaires UMP accentuent leurs efforts pour tendre vers plus de justice sociale».*

SE MOBILISER, SE SYNDIQUER POUR ETRE PLUS FORTS

Les luttes des Cheminots, Agents EdF-GdF, Fonctionnaires, des Retraités, des salariés dans le Privé ont freiné et empêché le Pouvoir et le Patronat d'aller au bout de leurs objectifs contre les acquis sociaux, les OBLIGEANT MEME A DES RECULS. L'ACTION SYNDICALE ET LES MOBILISATIONS DOIVENT SE RENFORCER.

De très importantes avancées peuvent être obtenues si tous ensemble nous marquons notre volonté de vivre bien et de ne plus subir ces injustices ; si nous sommes plus nombreux à être syndiqués, plus nombreux à nous mobiliser.

JEUDI 6 MARS 2008 MANIFESTATIONS

à BOURGES 10 h 30 devant le Palais des Congrès
A VIERZON 10 h 30 Forum République.

DE GAULLE EST PARTI.....

Le 29 mai, la situation devient critique. On apprend, le matin, que le Général a quitté l'Elysée. Où est-il ? Reviendra-t-il ? C'est un mystère et les spéculations vont bon train. Les gauchistes proclament plus fort que jamais que le pouvoir et à prendre, qu'il faut occuper l'Elysée et les points stratégiques de la capitale.

A Paris, 800.000 manifestants sont rassemblés à l'appel lancé la veille par la CGT et défilent dans le calme de la Bastille à la Gare St-Lazare, alors que d'autres voudraient les entraîner vers l'Elysée où le pouvoir est à « ramasser ». On sait, depuis, à quoi de Gaulle a employé sa journée. Il est allé en Allemagne, à Baden-Baden, rencontrer le général Massu et s'assurer de sa fidélité. On sait aussi que des troupes de l'Est font mouvement, des chars sont apparus dans la région parisienne. En réalité, le pouvoir « à prendre » est prêt à faire intervenir l'armée et à réprimer durement ce qu'il pourrait présenter comme une tentative d'insurrection communiste.

..... ET REVENU

Très attendu, de Gaulle prononce le 30 mai un discours qui spéculé sur la peur et l'anticommunisme et assimile l'action revendicative à une subversion.

« J'ai pris mes résolutions. Je ne partirai pas. Je ne changerai pas le Premier Ministre. Je dissous l'Assemblée Nationale. Je diffère la date du référendum. Les élections législatives auront lieu dans les délais prévus par la Constitution ».

Sous couvert « d'action civique », il encourage une réaction mobilisant autour de fervents gaullistes, les patrons et les bourgeois élégantes, brandissant des pancartes « *Nous voulons travailler* » et aussi les nervis utilisés par le patronat et les groupements fascistes. On les verra, le soir même, défiler sur les Champs Elysées avec des mots d'ordre choisis : « *La France au travail* », « *le communisme ne passera pas* », « *Mitterrand au poteau* ».

LA GREVE CONTINUE

Au cours des réunions de commissions paritaires, les patrons jouent les prolongations. Ces messieurs n'ont pas de propositions nouvelles à faire. Peut-être espèrent-ils que de Gaulle va obtenir la fin de la grève. Cette fois, les travailleurs sont décidés à obtenir satisfaction. Je les entends discuter, certains me parlent de leur situation. Ils ont emprunté : pour construire une maison, acheter une voiture, des appareils électroménagers, etc... Chaque mois les échéances tombent, c'est ce qui les retient souvent pour agir, mais cette fois, l'échéance de mai-juin ne sera pas honorée. Alors, puisqu'on est parti, autant continuer. C'est discuté et décidé, entreprise par entreprise.

Michelin reprendra le 10 juin, ainsi que les porcelainiers de Vierzon, ou l'Abex Denison et Nadella reprennent le 11 juin. A Bourges, Nord-Aviation résiste encore, ainsi que la Maison de la Culture et les enseignants.

Alors que s'ouvre la campagne pour les élections législatives, des heurts violents opposent des étudiants aux forces de police. Cela fait les affaires du pouvoir qui spéculé sur la lassitude et la peur. Je le dis aux camarades de Nord-Aviation qui viennent manifester à la Chambre de Commerce et d'Industrie où se tient une réunion de la commission paritaire de la Métallurgie.

Petit rappel des évènements. La première réunion de la commission paritaire après Grenelle avait été un échec. Mais Magdelenat, Président des patrons, avait dû concéder des augmentations de salaires importantes dans son usine de Rosières. La réunion se déroulait mal à cause du directeur de l'usine Drouard d'Aubigny qui avait du faire un déjeuner bien arrosé. Cigare au bec, il interrompait à tout moment Magdelenat qui, très autoritaire, n'était pas habitué à ça, quand soudain, sans doute fatigué par une discussion où les salariés répondaient du tac au tac, notre fumeur de cigare décida de partir. On le voit bientôt revenir, affolé d'avoir rencontré des grévistes de Nord-Aviation qui avaient envahi le rez-de-chaussée de la Chambre de Commerce. Magdelenat n'attendait qu'un prétexte pour lever la séance. Il refusait, dit-il, de négocier sous la contrainte. J'allais au devant des grévistes. Je reconnais des camarades CGT et je remarque des personnages très excités que l'on me présente comme « des camarades FO », lesquels « camarades » veulent monter dans les étages et tout virer par les fenêtres. Je leur fait remarquer que la situation a changé et qu'un pillage de la Chambre de Commerce se retournait contre eux, contre les intérêts de l'ensemble des travailleurs, que chaque arbre abattu, chaque voiture brûlée, chaque heurt des étudiants avec la police, faisaient gagner des milliers de voix au pouvoir. A deux semaines des élections législatives, il fallait éviter les provocations. J'ai aussitôt droit aux nouveaux slogans de Roccard et de ses amis gauchistes : « Elections = trahison », « élections = pièges à cons ». Je leur barre le chemin du premier étage, bientôt épaulé par les membres de la délégation CGT. Un militant CGT de Nord-Aviation, tout heureux de cette « unité d'action » avec FO, me lance « nous ne te reconnaissons plus comme notre secrétaire général, laisse nous passer ». Cela fait réfléchir les autres camarades CGT qui font entendre la voix de la raison et entraînent tout le monde à l'usine.

Finalement, à Nord-Aviation, pour l'ensemble de la société, l'augmentation des salaires s'élève à 2 % au 1^{er} avril, 5 % au 1^{er} juin, 2 % au 1^{er} juillet, 1 % au 1^{er} octobre. On note des augmentations pour les salaires de base de 32 à 57 anciens francs, la mensualisation des ouvriers ayant un an d'ancienneté. De plus, les conditions sont créées pour partir en retraite à 64 ans.

Chez Poliet et Chausson (Cimenterie de Beffes) : 15 % d'augmentation des salaires, avec un salaire annuel garanti de un million d'A.F., la retraite à 64 ans, trois heures de réduction de durée du travail étalée de juin 68 au 1^{er} janvier 1970.

Aux Ets Militaires, l'augmentation des salaires ouvriers prend effet au 1^{er} février 1967, ce qui provoque des rappels de 200.000 à 400.000 anciens francs selon les catégories. Deux heures par an sont accordées pour des réunions du personnel et les révoqués de 1950 pour avoir fait grève pour Henri Martin, sont réintégrés ; 4 d'entre eux vont profiter de cette mesure.

Y compris dans les entreprises où le salaire est très bas, l'augmentation du SMIC de 35 % donne un coup de pouce au pouvoir d'achat.

Maurice RENAUDAT

Suite et fin dans le prochain numéro.